

## ASSEMBLEE PRIMAIRE DU 19 DECEMBRE 2023

Conseil & secrétaire + 76 citoyen-ne-s + 2 non-votants, 2 excusés

Le Président a le plaisir d'ouvrir l'assemblée municipale du budget 2024 et de souhaiter la plus cordiale bienvenue aux citoyennes et citoyens d'Arbaz.

Cette assemblée a été convoquée dans les délais prescrits par affichage au pilier public, ainsi l'ordre du jour a été porté à la connaissance des citoyen-ne-s.

Il propose de nommer 2 scrutateurs, à savoir, MM Florian Bonvin & Simon Constantin. Ceux-ci sont acceptés par l'assemblée.

Elle est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Procès-verbal de l'assemblée du 20 juin 2023
2. Prolongation de la zone réservée (Décision du 24 mai 2019) « ensemble des zones à bâtir communales » - Approbation
3. Règlement sur les taxes de séjour et d'hébergement – Modification du mode de calcul de la taxe – Approbation
4. Budget 2024 – Bâtiment scolaire, création de 3 classes supplémentaires – Approbation
5. Budget 2024 – Aménagement d'un parking couvert - Approbation
6. Budget 2024 – Présentation
7. Budget 2024 – Approbation – Crédit d'engagement y-compris les financements y afférents
8. Présentation du plan financier quadriennal
9. Divers

L'ordre du jour est accepté par mains levées, à l'unanimité, tel que proposé.

### 1. Procès-verbal de l'assemblée du 20 juin 2023

Comme indiqué dans la convocation, le procès-verbal de l'assemblée du 20 juin 2023 a été porté à la connaissance de toutes et tous et ne sera pas lu afin d'écourter les assemblées si toutefois les personnes présentes n'en demandent pas sa lecture.

La majorité des personnes présentes ne souhaitant pas la lecture du p.-v., il demande aux citoyen-ne-s qui sont d'accord avec le procès-verbal tel que rédigé de l'accepter par mains levées. Celui-ci est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie Justine Kern pour la rédaction de ce procès-verbal.

## 2. Prolongation de la zone réservée (Décision du 24 mai 2019) « ensemble des zones à bâtir communales » - Approbation

Le Président rappelle que l'assemblée a pu prendre connaissance du rapport explicatif de cette prolongation de la zone réservée « ensemble des zones à bâtir communales » qui était consultable sur le site de la commune et qui présente :

1. Le but de ce rapport
2. L'avancement de la commune dans la procédure de révision globale du PAZ et du RCCZ
3. L'historique de la zone réservée
4. La nécessité de prolonger la zone réservée de compétence communale
  - Les enjeux de la révision globale du PAZ et du RCCZ
  - La mise en œuvre de la zone réservée
5. Le périmètre concerné
6. La durée de la zone réservée prolongée
7. Les possibilités de dérogation
8. Les conclusions

Il donne connaissance du contexte, de la situation de notre processus de révision du PAZ et du RCCZ et de la suite prévisionnelle.

Il passe ensuite la parole à l'assemblée.

Un citoyen relève qu'il n'était pas possible il y a quelques années de modifier le RCCZ, or certaines rubriques ne sont plus d'actualité. Il estime difficile pour la commune d'autoriser des constructions sur la base de l'ancien règlement alors que selon lui, aujourd'hui cela devrait être réalisé avec le nouveau règlement. Il souhaite qu'il soit précisé dans le nouveau règlement que les constructions futures doivent s'intégrer et désirerait aussi pouvoir consulter ce nouveau règlement.

Il a constaté que certains articles étaient contournés par des spécialistes et plusieurs articles nécessaires selon ses dires ne figurent pas dans le règlement actuel.

Jean-Michel Bonvin précise que le nouveau RCCZ a été revu et corrigé par Hugo Bonvin et sa commission ad hoc et soumis au canton en même temps que le plan de zone.

Ce dernier sera aussi mis à l'enquête publique en même temps que le plan de zone.

Il n'est pas possible de travailler actuellement avec le nouveau règlement, la commune de Savièse a établi un nouveau règlement avant le plan de zone et le canton a refusé son homologation.

Il confirme encore que le nouveau règlement prévoit de conserver le cachet du village.

L'assemblée n'ayant pas de question, il demande formellement aux citoyen-ne-s présent-es de se prononcer par mains levées s'ils approuvent la prolongation de la zone réservée « ensemble des zones à bâtir communales ».

A la majorité des citoyens-nes présent-e-s, moins 3 abstentions, l'assemblée approuve la prolongation de la zone réservée.

### 3. Règlement sur les taxes de séjour et d'hébergement – Modification du mode de calcul de la taxe – Approbation

Le Président donne connaissance de la situation actuelle, de la volonté politique et des conséquences de cette modification.

Il détaille ensuite le rapport de la consultation publique du règlement sur les taxes de séjour de la commune d'Arbaz.

Il rappelle que c'est suite à un recours quant à la méthode de calcul de la taxe de séjour que celle-ci doit être adaptée.

Il informe l'assemblée sur :

- La situation actuelle
- Les constatations
  - a) Le nombre de nuitées, non contesté par nos R2, reste identique.
  - b) Les catégories des UPM calculées sur notre territoire ne sont plus acceptées par le canton et seront donc modifiées pour suivre celles conseillées par le SETI (Service de l'Economie, du Tourisme et de l'Innovation du Canton du Valais) avec une adaptation pour la catégorie 1 pièce que nous fixons à 1 UPM.
  - c) Le prix unitaire de la taxe de séjour peut être augmenté, vu les prestations que la destination offre – dixit le SETI
  - d) Le nombre de Pass Anzère Liberté suivra celui des UPM
- La méthode de calcul
  - a) Le montant de la taxe de séjour unitaire, soit CHF 5.50.
  - b) Le taux moyen d'occupation, soit 50 nuitées
  - c) Le coefficient touristique UPM

Proposition	UPM	Forfait UPM = CHF 275	Différence par rapport aux montants actuels
1 pièce : 2 lits	1 UPM	CHF 275	./ CHF 75
2 pièces : 2 lits	2 UPM	CHF 550	+ CHF 25
3 pièces : 4 lits	3 UPM	CHF 825	./ CHF 50
4 pièces : 6 lits	4 UPM	CHF 1'100	./ CHF 125
5 pièces & plus : 8 lits	5 UPM	CHF 1'650	+ CHF 250

Pour 65 % des R2 d'Arbaz la taxe forfaitaire baissera.

Pour 8 % des R2 d'Arbaz la taxe augmentera légèrement car ils possèdent un bien de 2 pièces.

Pour 27 % des R2 d'Arbaz la taxe augmentera car ils possèdent un bien de 5 pièces ou plus.

- La procédure de consultation

Le Président donne ensuite connaissance des articles concernés, soit

- l'art . 5 Montant
- L'art. 6 Forfait annuel

Il précise encore que le montant des taxes encaissées par notre commune demeurera le même, soit environ CHF 380'000.-, que seuls 10 propriétaires de R2 sur 352 ont fait part de

leurs remarques, soit 2,84%. Sur les 10 avis, 3 contestent la logique de calcul, 2 remettent en question la procédure et 5 trouvent que la taxe est trop élevée.

L'association des propriétaires de R2 souhaiterait réduire le montant de la taxe à CHF 5.25 en place de CHF 5.50.

L'association Anzère R2 conteste toutes les taxes et souhaite changer les principes démocratiques.

Le processus de consultation publique a été lancé sur le site de la commune, sur le site d'Anzère tourisme, par publication dans l'Agache et par l'envoi d'une newsletter aux propriétaires de R2.

Il fait aussi savoir que sur la commune d'Ayent, les taxes EP, EU et de d'ordures sont contestées par certains propriétaires de R2.

L'assemblée n'ayant plus de question, il demande formellement aux citoyen-ne-s présent-e-s de se prononcer par mains levées s'ils approuvent la modification du mode de calcul de la taxe de séjour.

A la majorité des citoyen-ne-s présent-e-s, moins 5 abstentions, l'assemblée approuve la modification du mode de calcul de la taxe de séjour.

#### **4. Budget 2024 – Bâtiment scolaire, création de 3 classes supplémentaires – Approbation**

Le Président donne connaissance de l'argumentaire de cet investissement, soit :

- La population augmente de façon continue (1'450 habitants) en majorité par de jeunes couples avec des enfants en bas âges ou en projet
- La commune est victime de son attractivité
- La maîtrise de la croissance est quasi impossible (transformation de R2 en R1)
- Notre structure d'accueil est déjà à l'étroit
- Une classe supplémentaire doit déjà ouvrir pour la période scolaire 2024/2025

Il explique quelle est la meilleure option qualité/prix pour la création de 3 classes supplémentaires, soit :

- Le rehaussement de l'ancien bâtiment scolaire
- Sa validation de conformité sismique
- Un rehaussement avec ossature bois et un nouveau toit
- Le peu d'augmentation de hauteur car il y a des combles existants

Le budget de 1,2 MCHF au stade de l'analyse préliminaire est au-dessous des moyennes admises par le canton. N'est pas comprise dans cette estimation la subvention cantonale.

Il donne ensuite connaissance du timing idéal :

- T1, 2024 = étude de détail, mise à l'enquête, appel d'offres
- T2, 2024 = appel d'offres, travaux préparatoires et gros œuvre en été 2024

Et du timing plus raisonnable :

- 2024 = étude de détail, mise à l'enquête, appel d'offres
- S1, 2025 = travaux préparatoires

- Été 2025 = gros œuvre

Il présente ensuite les plans des façades avec la nouvelle orientation des toits et les plans des nouvelles salles de classe.

Il passe ensuite la parole à l'assemblée.

Un citoyens se demande s'il ne serait pas judicieux de profiter de ces travaux pour refaire tout le bâtiment (technique, thermique etc...) et relève que ces travaux vont certainement créer des contraintes.

Jean-Michel précise que le Conseil est conscient de ces contraintes, que les portes et les fenêtres ont déjà été changées et que l'isolation périphérique a été en partie réalisée. Il n'est pas prévu dans le budget 2024 d'améliorer l'ancien bâtiment, mais cette option sera discutée lors de l'étude de détail du projet.

Un autre citoyen demande si des panneaux solaires sont prévus sur le toit.

Le Président répond que c'est la société Comba Energies SA, dont la commune est actionnaire, qui sera chargée d'étudier cette possibilité.

L'assemblée n'ayant plus de question, il demande formellement aux citoyen-ne-s présent-e-s de se prononcer par mains levées s'ils approuvent le rehaussement de l'ancien bâtiment scolaire pour la création de 3 salles de classe supplémentaires pour un montant estimé à 1,2 MCHF.

A l'unanimité, l'assemblée approuve le rehaussement de l'ancien bâtiment scolaire pour la création de 3 salles de classe supplémentaires pour un montant estimé à 1,2 MCHF.

## **5. Budget 2024 – Aménagement d'un parking couvert - Approbation**

Le Président donne connaissance de l'argumentaire de cet investissement, soit :

- Augmentation des véhicules
- Le site sous la cour d'école est névralgique et central (école, église, commerce, maison de commune)
- Hub pour les transports publics
- La cour d'école sera réaménagée et rendue aux élèves
- La cour d'école pourra exceptionnellement être utilisée comme parking

Il explique quelle est la meilleure option qualité/prix, soit :

- Le projet est mieux centré que celui de Onna
- L'achat de la parcelle voisine permettra de réaliser plus de places (distances aux limites) et de réduire les coûts (parking semi ouvert avec moins de contraintes feu et une ventilation naturelle)
- Une interface transports publics idéale (écoles, cars, déposes)

Le budget est de 2 MCHF au stade de l'analyse préliminaire pour réaliser environ 50 places. N'est pas comprise dans ce montant l'éventuelle subvention du canton dans le cadre des mesures d'agglomération.

Il relève encore que des options sont possibles pour déplacer la conduite EU qui passe sous la cour d'école. Un abri bus couvert sera réalisé (interface avec la route et les transports publics à soigner particulièrement et coordination entre le bureau d'ingénieur, l'architecte et le bureau spécialisé transport indispensable).

Il présente ensuite différents plans du projet.

Il passe ensuite la parole à l'assemblée.

Un citoyen relève que si les travaux de rehaussement du bâtiment scolaire et d'aménagement d'un parking semi couvert sont réalisés parallèlement en 2025 il y aura certainement plusieurs problèmes qui vont surgir pour accéder à l'école et pour dispenser les cours.

Jean-Michel répond que le Conseil est conscient de ces problèmes, qu'il n'a pas toutes les réponses aux questions ce jour et qu'une planification sera réalisée plus tard.

L'assemblée n'ayant plus de question, il demande formellement aux citoyen-ne-s présent-e-s de se prononcer par mains levées s'ils approuvent l'aménagement d'un parking couvert pour un montant estimé à 2 MCHF.

A la majorité des citoyen-ne-s, moins 2 abstentions et 1 refus, l'assemblée approuve l'aménagement d'un parking couvert pour un montant estimé à 2 MCHF.

## **6. Budget 2024 - Présentation**

Le budget 2024 étant disponible sur le site de la commune, chacun a pu en prendre connaissance, par conséquent le Président ne va pas faire la lecture complète du message introductif qui compare l'exercice 2022, le budget 2023 et le budget 2024, qui présente l'aperçu général, l'évolution de la fortune et des engagements, le compte de résultats échelonné, les charges et revenus d'exploitation, les charges et revenus financiers, le compte des investissements par nature, les couts induits, les indicateurs financiers communaux et les conclusions.

Avant de passer la parole au caissier pour la présentation, le Président précise que notre commune se dirige vers une tendance de stabilité financière.

Il rappelle que l'établissement d'un budget est un exercice de funambule compliqué et qu'il a été établi de manière prudente notamment pour ce qui concerne les recettes liées à certaines incertitudes. Le budget d'investissement représente les intentions du Conseil et seront réalisés en fonctions des besoins réels et des possibilités de financement.

Notre commune est dans une phase d'investissements importants. La commission des finances apportera une valeur ajoutée en évaluant les réelles possibilités d'investissements.

La marge d'autofinancement sert à couvrir les charges courantes telles que celles liées pour lesquelles le Conseil n'a pas ou peu d'influence et qui ont une fâcheuse tendance à augmenter.

Le secrétaire caissier donne connaissance sous forme de diapositives du compte de résultat selon les tâches, des investissements selon les tâches, du détail des investissements ainsi que de l'aperçu du compte de résultats et investissements.

Il présente ensuite les différents indicateurs financiers, à savoir le taux d'endettement net, le degré d'autofinancement, la part des charges d'intérêts, la dette brute par rapport aux revenus, la proportion des investissements, la part du service de la dette, la dette nette par habitant et le taux d'autofinancement.

L'amortissement légal n'est pas couvert par la marge d'autofinancement de Fr. 583'750.-. Le capital diminue donc et le résultat après amortissements comptables dégage un excédent de charges Fr. 458'950.- inférieur au budget 2023. La marge ne couvre pas non plus les investissements nets de Fr. 3'752'000.- et la dette augmentera de Fr. 3'168'250.-, ceci si tous les investissements prévus sont réalisés.

Les services autofinancés (eau potable et eaux usées) sont déficitaires. Le Conseil a mandaté un bureau spécialisé pour élaborer de nouveaux règlements pour ces services pour lesquels les taxes devront être revues à la hausse. Les taxes du service de traitement des déchets ont été adaptées et le service est autofinancé.

Il passe ensuite la parole à l'assemblée.

Un citoyen a constaté une forte augmentation de charges notamment de personnel pour la structure d'accueil et dans le service du trafic et télécommunications. Il se demande s'il n'y a pas possibilité de limiter quelque peu soit-il ces dernières. Il relève aussi une augmentation importante au niveau de la prévoyance sociale.

Le Président explique qu'au niveau de la structure d'accueil, les demandes augmentent et par conséquent des ressources supplémentaires sont nécessaires. Pour ce qui concerne le trafic et l'administration, le Conseil a essayé de trouver des solutions pour anticiper les prochains départs à la retraite de certains collaborateurs-trices et réorganiser ces services. Pour ce qui concerne la prévoyance sociale, il rappelle que ce sont des coûts liés pour lesquels le Conseil n'a pas la maîtrise, par exemple l'aide sociale, le centre médico-social et les participations pour les résidents des EMS.

Un citoyen demande si pour les investissements qui n'ont pas ou ne seront pas finalisés il existe la possibilité de les lisser sur plusieurs années.

Le Président et le caissier indiquent qu'il existe deux possibilités, soit :

- La première est de mentionner dans le fascicule des comptes de l'année en question une liste des crédits d'engagements avec le montant validé par l'assemblée duquel seront déduits les montants utilisés chaque année
- La deuxième est de reporter ces investissements dans le budget de l'année suivante

Par exemple pour le parking couvert les investissements ont été splittés sur deux ans.

L'assemblée n'ayant pas de questions, il propose de passer au point suivant.

## **7. Budget 2024 - Approbation**

A l'unanimité, l'assemblée accepte le budget 2024 tel que présenté, le crédit d'engagement et les financements y afférents.

Le Président remercie les personnes présentes pour leur confiance et pour l'acceptation du budget 2024 et de son financement.

## **8. Présentation du plan financier quadriennal**

Ce plan quadriennal demeure indicatif et a été évalué avec les incertitudes liées aux projections des recettes fiscales pour les prochaines années ainsi que les nombreux projets ou études en cours ou à venir.

Il tient compte des adaptations fiscales récentes ainsi que de celles des taxes liées aux services autofinancés.

Le secrétaire donne connaissance de quelques points essentiels concernant les investissements.

Pour 2024, le budget a été présenté et les investissements sont détaillés dans le message introductif.

En ce qui concerne 2025-26-27, le conseil a prévu des investissements dans la continuité des investissements de 2024.

Les routes communales et cantonales constituent aussi des postes importants que l'on retrouve chaque année.

L'entretien des canalisations d'eau potable et usées, des cours d'eau, représentent également un poste important.

L'aménagement du plan de zone et du RCCZ est aussi toujours d'actualité ces prochaines années.

Des montants sont prévus pour l'élaboration d'un livre des mémoires d'Arbaz.

La marge d'autofinancement a été évaluée pour les 4 années et diminuera sensiblement, elle ne permettra pas de financer les investissements prévus. Au vu des investissements prévus l'endettement brut de la commune devrait augmenter de 5,6 millions pour s'élever à CHF 11'813'000.- au 31.12.2027, ceci si tous les investissements sont réalisés. La fortune de la commune de CHF 7'174'191.- au 31 décembre 2022 permet d'absorber ces excédents de dépenses du compte financier mais diminuerait à CHF 3'540'800.- au 31 décembre 2027.

La situation finale tant financière que comptable résultant des investissements envisagés est conforme aux dispositions de la nouvelle loi sur les communes.

Le Président rappelle que ces investissements sont susceptibles d'évoluer et que la commission des finances et gestion sera chargée vérifier les réelles possibilités d'investissement de notre commune.

Le Conseil demeurera attentif aux dépenses de manière à ne pas trop entamer notre capital.

Le Président passe la parole à l'assemblée pour d'éventuelles questions et/ou informations complémentaires.

Un citoyen constate qu'un montant de CHF 50'000.- est prévu pour la déchetterie en 2024, puis plus rien. Il souhaite avoir des précisions à ce sujet.

Le Président explique que ce montant devrait suffire pour mettre aux normes la déchetterie, ce qui explique qu'il n'y a plus d'investissements prévus pour les années qui suivent. D'autre part le projet de centre de tri intercommunal a été ralenti par certaines démarches administratifs et est actuellement en suspens.

L'assemblée n'ayant plus de question, le président passe au point suivant de l'ordre du jour.

## 9. Divers

Avant de passer la parole à l'assemblée, le président souhaite apporter quelques informations, à savoir :

### **Travaux publics – infrastructures – réseaux routiers, d'eau potable et d'eaux usées.**

La neige est venue tôt et en quantité. Un nouveau système a été mis en place utilisant deux machines de moins. L'ouverture sera ralentie mais moins onéreuse. Un bilan sera établi en fin de saison d'hiver.

Un inventaire de l'état des routes et de leur fréquentation est en cours.

### **Structure d'accueil – crèche & UAPE**

La structure fonctionne bien malgré une augmentation sensible des enfants en particulier grâce à la responsable.

Un premier cas sérieux de menace envers un employé est à déplorer. Une plainte sera probablement déposée.

### **Ecole primaire**

Le nouvel horaire est entré en vigueur et permet à la commune de se passer des courses spéciales très onéreuses de CarPostal. L'économie sera visible en 2024.

Les écoles primaires d'Arbaz et d'Ayent collaborent déjà ensemble. Un rapprochement avec Grimisuat n'est pas exclu.

### **Cycles d'orientation**

Un grand projet de rénovation / reconstruction du CO des Collines est en cours.

### **Mobilité et urbanisme**

De nouvelles mesures ont été mises en place, durée de parcage, vignettes. Le Président demande aux citoyen-n-es de leur laisser un peu de temps pour tirer les conclusions qui s'imposent et adapter ces dernières si nécessaire.

Les limitations de vitesse dans le village, zone 20km/h, zone 30 km/h, seront mises en place au courant du printemps.

Le canton a refusé de limiter la vitesse à 50 km/h dans toute la commune.

### **Triage forestier**

La commune et la bourgeoisie d'Ayent ont décidé de rejoindre le triage forestier du cône de Thyon.

### **Personnel administratif et technique**

Le président commente la restructuration et l'organigramme établi. Une collaboration a été mise en place avec Grimisuat. Un collaborateur travaillera 50% pour Grim et 50% pour Arbaz. Le partage d'une RH sera aussi discuté prochainement.

Un projet de collaboration pour la gestion de l'eau est en cours.

Ces collaborations sont nécessaires pour éviter les fusions.

### **Projet centre du village**

Il fait par des premiers frémissements et des possibles partenariats financiers et investisseurs potentiels.

Il remercie ensuite tous ceux qui l'entourent, les membres du Conseil, le personnel. Tout n'est pas parfait mais chacun y met du sien.

Il passe ensuite la parole à l'assemblée.

A un citoyen qui souhaite savoir si quelque chose est prévu pour sécuriser les enfants qui prennent le bus, Jean-Michel et Marie-Noëlle Romailier, enseignante, précisent que les enseignant-e-s accompagnent les enfants mais que le danger est bien réel car beaucoup de parents parquent devant l'Edelweiss market.

Le Président soumettra cette problématique au bureau Grept.

A un citoyen qui se pose la question des raisons pour lesquelles la limitation de vitesse à 50 km/h est effective dans la commune de Grimisuat et ne peut pas être mise en place à Arbaz, le président indique qu'il va remettre l'ouvrage sur le métier.

Une citoyenne constate qu'à la déchetterie la tonnelle n'a pas résisté aux intempéries et que le matériel récupérable et entreposé prend l'eau.

Jean-Michel rappelle que le matériel est récupéré depuis deux ans environ et que c'est la neige qui a détruit cet abri qui sera remplacé.

Un citoyen désire savoir où en est la demande de prolongement de la zone 60 km/h sur la route cantonale.

Le Président précise que la commune n'a toujours pas reçu de réponse du canton.

Comme la parole n'est plus demandée, il clôt cette assemblée à 20h21 et invite les citoyennes et citoyens à partager le verre de l'amitié.

Le Président

Le Secrétaire